Évaluation des formations

# RAPPORT D'ÉVALUATION

## Domaine Arts, lettres, langues pour le prochain contrat 2019-2023

Université Paris Diderot

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**

VAGUE D

Rapport publié le 01/03/2019

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

| Pour le Hcéres[1] : | Au nom du comité d'experts[2] : |
| --- | --- |
| Michel Cosnard, Président | Laurence Denooz, Présidente |

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

[1] Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

# PRÉSENTATION

L'offre de formation du domaine *Arts, lettres, langues* (*ALL*) de l'Université Paris Diderot pour le contrat 2019-2023 se constitue de huit licences généralistes − *Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales* (*LLCER*) ; *Langues étrangères appliquées* (*LEA*) ; *Lettres* ; *Arts du spectacle ; Lettres - Anglais* (bi-licence) ; *Lettres - Histoire* (bi-licence) ; *Lettres - Sciences du langage* (bi-licence) et *Anglais - Langue asiatique* (bi-licence) –, d'une licence professionnelle (LP) *Métiers de la communication : chargé de communication* et de six masters − *Langues, civilisations étrangères et régionales* (*LLCER*), co-accrédité avec l'Inalco - Institut national des Langues et civilisations orientales ; *Cinéma et audiovisuel* ; *Lettres et humanités ; Littérature générale et comparée* en co-accréditation avec l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 ; *Langues étrangères appliquées* en co-accréditation avec l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et enfin *Traduction, interprétation*, co-accrédité l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et l'Inalco. L'offre proposée évolue beaucoup par rapport au contrat précédent.

L'adossement à la recherche des licences généralistes et des masters se fait spécifiquement au travers des interventions d'enseignants-chercheurs issus de laboratoires (équipes d'accueils ou unités mixtes de recherche (UMR)) disciplinaires, interdisciplinaires et transdisciplinaires et de la participation des étudiants aux séminaires et aux colloques.

# AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

L'offre a été remaniée en profondeur, avec des créations, des suppressions et, pour certains parcours, des changements de mentions. Le domaine *ALL* de l'Université Paris Diderot pour le contrat 2019-2023 a en effet opté résolument pour la création de licences ou de parcours bidisciplinaires, dont l'objectif majeur serait d'offrir un « intérêt en termes de poursuite d'études et de formation professionnelle », d'ouvrir sur la pluridisciplinarité et enfin de « clarifier l'offre de formation ». Si quatre mentions de licence sont des reconductions de l'existant − *LLCER*, *LEA*, *Lettres* et *Arts du spectacle,* les quatre autres sont des créations hors nomenclature – *Lettres - Anglais* (bi-licence) ; *Lettres - Histoire* (bi-licence) ; *Lettres - Sciences du langage* (bi-licence) et *Anglais - Langue asiatique* (bi-licence). La licence *Sciences du langage – Linguistique* (*SDL*), co-accréditée avec l'Université Paris Descartes, n'est, quant à elle, pas reconduite. Le rapport sur la LP *Métiers de la communication : chargé de communication* du précédent contrat avait identifié de lourds problèmes et recommandé de ne pas la reconduire en l'état.

En master aussi, des évolutions ont été envisagées : ainsi, l'ancienne mention *Lettres* se restructure en deux nouvelles mentions : *Lettres et humanités* et *Littérature générale et comparée*, co-accréditée avec l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. *Cinéma et audiovisuel* remplace *Cinéma, documentaire, média* (*CDM*), avec, pour seule modification significative, un allègement du mémoire. Seul le master *LLCER*, co-accrédité avec l'Inalco, est reconduit. Les masters *Études anglophones* (*EA*) et *Sciences du langage* (*SDL*) sont supprimés, le premier étant intégré au master *LLCER*.

Qu'il s'agisse de véritables créations, de continuations ou de refontes de parcours voire de sous-parcours majeure-mineure, ces intitulés de mentions, hors nomenclature, ont l'avantage de rendre beaucoup plus lisible l'offre de formation, notamment sur les plateformes ParcourSup et Ecandidat, mais aussi de faciliter la mise en œuvre de combinaisons disciplinaires originales. Dans l'ensemble, comme c'était déjà le cas dans le précédent contrat quinquennal, les formations proposées par l'Université Paris Diderot dans le domaine ALL se distinguent de l'offre de formation existant sur le bassin parisien, mais ont eu à cœur, dans cette nouvelle offre, de renforcer la visibilité de leurs particularités : la création de nouvelles licences bidisciplinaires permet de répondre aux remarques du Hcéres qui regrettait que les spécificités de ces formations pluridisciplainaire ne soient pas suffisamment mises en valeur. Ces formations ont pour objectif complémentaire d'encourager les poursuites d'études en master et, à terme, en doctorat, répondant ainsi à l'une des remarques du rapport d'évaluation du Hcéres. Néanmoins, si elles renforcent en effet la visibilité de ces anciens parcours, leur existence rend plus complexe l'offre de formation du champ et pose la question de la mise en œuvre concrète.

À l'inverse, certaines licences ont, volontairement, réduit à la marge les évolutions du programme. C'est le cas de la licence *Arts du spectacle*, qui propose un parcours *Études cinématographiques*, en prolongement de l'existant. La seule véritable innovation de ce parcours est une option *Anglais et cinéma* qui consisterait à

remplacer un cours de la licence *Arts du spectable* par un cours d'une autre licence. De même, la licence *LEA* n'a pas souhaité évoluer en profondeur, l'existant ayant donné des résultats satisfaisants.

Il est à noter que l'évaluation de la LP *Métiers de la communication : chargé de communication* a relevé divers points de fragilité (déséquilibre entre les statuts des enseignants, faiblesse de l'inscription académique, trop forte proportion de la poursuite d'études), lesquels sont cependant justifiés par les responsables de la formation. Le nombre de professionnels répond aux spécificités et aux objectifs de la formation professionnalisantes et la poursuite d'études a été réduite à moins de 5 %. Il est intéressant de noter la prolongation du dispositif de mise en œuvre d'un projet de collaboration à distance mené tous les ans avec les étudiants de *Mercer University Georgia*, *Technical communication Department* États-Unis et les étudiants de la LP *Rédacteur technique*.

Un point de vigilance concerne le master *LLCER*, qui présente une structure très complexe. Il apparaît clairement que les deux parcours, *Langues asiatiques* d'une part et *Études anglophones* de l'autre, fonctionneront comme des mentions, sans réelle mutualisation ni point commun, ce qui détourne les recommandations ministérielles. Leur présentation actuelle amène à s'interroger sur l'opportunité de demander une dérogation et de créer deux mentions spécifiques, de façon à rendre l'offre plus lisible et de proposer des intitulés plus conformes à la réalité de la formation. Ces parcours sont chacun divisés en sous-parcours. Si le parcours *Langues asiatiatiques* propose assez logiquement une subdivision par aires linguistiques – *Études chinoises ; Études coréennes ; Études japonaises ; Études vietnamiennes ; Enseignement du coréen* −, à laquelle s'ajoute un sous-parcours transversal (*Linguistique d'Asie Orientale et didactique du FLE*), le parcours *Études anglophones* offre une structuration très complexe, dont la mise en œuvre n'est pas explicitée : outre quatre sous-parcours disciplinaires de recherche − *Arts et culture visuelle* ; *Civilisation* ; *Linguistique* ; *Littérature* −, *Études anglophones* propose un sous-parcours recherche sur l'anglais de spécialité (*Études anglophones : ASpé*) co-accrédité avec l'École normale supérieure (ENS) de Cachan, dont la spécificité par rapport aux quatre sous-parcours précédents n'est pas explicitée. Deux autres sous-parcours sont encore envisagés : *Anglais/cinéma* et un master européen en cursus intégré au sein d'un consortium international d'universités, le *Joint Degree in English and American Studies*. Enfin le parcours *Études anglophones* envisage de mettre en place trois parcours professionnalisants : *Intelligence et innovation culturelles (IIC)* ; *Traduction littéraire* et *Médiation et communication en Sciences politiques*.

Une mention de licence – *LLCER* − est en co-accréditation avec l'Inalco, deux mentions de masters avec l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 − *Littérature générale et comparée* et *Langues étrangères appliquées* – et le master *Traduction, interprétation*, avec l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et l'Inalco. Ces co-accréditations sont clairement pertinentes, chaque établissement se chargeant de l'intégralité d'un parcours ou d'une spécialité. Par exemple, pour la nouvelle mention de master *Littérature générale et comparée,* l'Université Paris Diderot se chargera du parcours *Littératures du monde, études comparatistes* et l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 du parcours *Théorie, traduction, circulations.* Néanmoins, il paraît étonnant que, si le dossier de la licence *LLCER* fait état d'une co-accréditation avec l'Inalco pour la langue vietnamienne, la bi-licence *Anglais - langue asiatique* n'en fasse pas état. Les co-accréditations du master *Traduction, interprétation* avec l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT) de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et l'Inalco sont thématiquement pertinentes, ainsi qu'avec le master *Recherche en traductologie* de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et le master *ASPECT* de l'ENS Cachan, mais le dossier est extrêmement vague sur leur mise en œuvre, d'autant qu'il renvoie aux dossiers remontés par les établissements concernés.

# AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

La construction de la future Université de Paris, sur laquelle portent les efforts actuels d'organisation et de définition, rend difficile la réflexion sur la politique de pilotage des champs de formation et la stratégie globale en offre de formation. Toutefois, les principes de pilotage reposent sur des objectifs de développement de l'attractivité et de la visibilité, par la création de nouveaux cursus bidisciplinaires et l'internationalisation, sur la volonté de renforcer la professionnalisation par des liens avec le monde économique et enfin sur le soutien aux pratiques pédagogiques innovantes.

L'analogie des dossiers de bi-licence, tant dans les arguments présentés que dans leur mise en page et leurs caractéristiques stylistiques (argumentation reprise mot pour mot d'un dossier à l'autre), démontre que les

équipes travaillent en véritable synergie et qu'il y a eu une réflexion globale. Cela pose néanmoins la question du niveau de réflexion spécifique à chaque mention bidisciplinaire.

La grande cohérence des stratégies pédagogiques animant les équipes que le comité d'évaluation du bilan de l'offre de formation 2013-2018 avait soulignée est renforcée. L'accent reste mis sur la volonté de permettre à l'étudiant d'être en capacité de traiter les connaissances de manière plurielle, dans une perspective à la fois disciplinaire et transdisciplinaire, mais aussi de se construire un parcours personnalisé, ouvrant sur des perspectives professionnelles élargies.

À l'inverse, le dossier du nouveau master *Traduction, interprétation* manque cependant de clarté en ce sens qu'il projette des mutualisations avec le master *Études anglophones*, qui a pourtant été supprimé et réintégré dans le master *LLCER*. Cela pose la question de la réalité des réflexions préalables entre les diverses équipes pédagogiques.

Les dossiers des mentions restent vagues sur la mise en œuvre des dispositifs envisagés pour répondre aux recommandations du Hcéres. Il est toutefois notable que plusieurs équipes, très impliquées, démontrent un véritable souci d'amélioration et/ou d'évolution de leur offre : la licence *Arts du spectacle*, le master *Lettres et humanités*, le master *Cinéma et audiovisuel*. La licence *LEA* propose des pistes d'amélioration, assez imprécises. De même, la licence *Arts du spectacle* se propose de mettre en place des groupes dédiés pour mieux accompagner les étudiants de cinéma au sein des enseignements méthodologiques et linguistiques ou de mieux exploiter la plateforme Moodle. Rien n'est cependant indiqué sur les moyens mis en œuvre pour rendre leur utilisation plus efficace. De même, la licence *LEA* envisage des modifications de la maquette (« Modifications de la maquette à envisager pour le prochain contrat, portant essentiellement sur le renforcement linguistique, l'ancrage contemporain et peut-être la création d'un module de préparation à la mobilité ») qui répondent littéralement à la recommandation du Hcéres mais ne semblent pas encore avoir fait l'objet d'une réflexion approfondie et de projections concrètes. Les équipes des mentions – master *Littérature générale et comparée* et licences bidisciplinaires – ont longuement justifié l'intérêt et le besoin de ces formations, en termes notamment de demande et d'insertion professionnelle. Si la licence *LLCER*, le master *LEA*, le master *Traduction et interprétation* n'ont fait l'objet d'aucune proposition d'évolution significative, les dossiers présentent de manière satisfaisante les détails de la formation et démontrent l'existence d'une stratégie en matière de professionnalisation, de cohérence pédagogique et d'internationalisation notamment. Toutefois, il serait souhaitable pour la LP de renforcer un peu l'inscription académique par une implication plus importante des enseignants-chercheurs..

Aucun dossier ne se prononce sur les processus d'autoévaluation des enseignements ni sur la question du pilotage des mentions.

# LES FORMATIONS

| Intitulé de la mention | L/LP/M | Établissement(s) | Remarque(s) |
|---|---|---|---|
| Arts du spectacle | L | Université Paris Diderot | |
| Lettres | L | Université Paris Diderot | |
| Lettres-Anglais (bi-licence) | L | Université Paris Diderot | Création hors nomenclature.<br>L'examen des fiches de description fait apparaître des parcours qui pourraient prendre place dans les mentions existantes. Cette structuration préserverait l'organisation pédagogique tout en répondant au souci légitime de lisibilité. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Lettres-Histoire (bi-licence) | L | Université Paris Diderot | Création hors nomenclature.<br>L'examen des fiches de description fait apparaître des parcours qui pourraient prendre place dans les mentions existantes. Cette structuration préserverait l'organisation pédagogique tout en répondant au souci légitime de lisibilité. |
| Lettres-Sciences du langage (bi-licence) | L | Université Paris Diderot | Création hors nomenclature.<br>L'examen des fiches de description fait apparaître des parcours qui pourraient prendre place dans les mentions existantes. Cette structuration préserverait l'organisation pédagogique tout en répondant au souci légitime de lisibilité. |
| Langues étrangères appliquées | L | Université Paris Diderot | |
| Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales (LLCER) | L | Université Paris Diderot<br>Inalco | |
| Anglais-Langue asiatique (bi-licence) | L | Université Paris Diderot | Création hors nomenclature.<br>L'examen des fiches de description fait apparaître des parcours qui pourraient prendre place dans les mentions existantes. Cette structuration préserverait l'organisation pédagogique tout en répondant au souci légitime de lisibilité. |
| Métiers de la communication : chargé de communication | LP | Université Paris Diderot | Il est recommandé d'augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation. |
| Cinéma et audiovisuel | M | Université Paris Diderot | |
| Lettres et humanités | M | Université Paris Diderot | |
| Littérature générale et comparée | M | Université Paris Diderot<br>Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 | Création |
| Langues étrangères appliquées | M | Université Paris Diderot<br>Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Traduction, interprétation | M | Université Paris Diderot<br>Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3<br>Inalco | |
| Langues, littératures, cultures, étrangères et régionales (LLCER) | M | Université Paris Diderot<br>Inalco | Regroupement en une seule mention à la structure en parcours et sous parcours jugé complexe. |

# OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

**LA PRÉSIDENTE**

Bâtiment des Grands Moulins
5 rue Thomas-Mann
75205 Paris Cedex 13
Tél +33 (0)1 57 27 55 10
Fax +33 (0)1 57 27 55 11
secretariat.president@univ-paris-diderot.fr

A

Monsieur Michel Cosnard
Président
HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Paris le 14 janvier 2018

CC/NCJ/DM -006

Objet : rapport final – derniers commentaires

ALL : licence art du spectacle

-précisions concernant le paragraphe suivant (p. 4) :

*De même, la licence Arts du spectacle se propose de mettre en place des groupes dédiés pour mieux accompagner les étudiants de cinéma au sein des enseignements méthodologiques et linguistiques ou de mieux exploiter la plateforme Moodle. Rien n'est cependant indiqué sur les moyens mis en œuvre pour rendre leur utilisation plus efficace.*

L'UFR LAC a accepté au printemps 2018 la création dans notre Licence à compter de la rentrée 2019 de 6 nouveaux groupes, également répartis sur chacun des semestres, ce qui représentera une amélioration notable des conditions d'apprentissage dans notre formation. À titre d'exemple, pour le cours d'analyse filmique de L1 au premier semestre, fondamental sur le plan méthodologique, la création d'un 4e groupe permet de ramener les effectifs de 50-55 inscrit.e.s en moyenne à 40, et donc d'assurer un meilleur suivi des étudiant.e.s en difficulté. Cinq autres cours (au statut CMTD) rassemblant actuellement 80-90 étudiant.e.s pourront également être dédoublés. Concernant l'enseignement de méthodologie universitaire "pure" de L2, assuré par les collègues de lettres, une réorganisation testée dès cette année avec succès permet de réserver désormais deux groupes minimum aux étudiant.e.s de cinéma (jusqu'alors dispersé.e.s dans une dizaine de groupes), ce qui facilite sensiblement la prise en compte de leurs attentes et besoins spécifiques.

-bi-licences : SHS (p.8)

Le département d'histoire a répondu avec souplesse et promptitude à la récente **proposition de validation CFVU** pour des bi-licences comme formation indépendantes. Et ces formations ont été conçues comme telles. Elles visent à une **recherche d'équilibre en ECTS** entre deux disciplines, chacune correspondant à un **bloc de compétences** pour chaque semestre, et répond donc pleinement à **l'arrêté du plan licence**. C'est donc une différence essentielle avec les anciens parcours majeure/mineure. Chaque bi-licence a son utilité propre et vise à répondre à la question de la **professionnalisation** : la licence histoire-géographie est conçue comme adaptée à la préparation des concours MEEF ; les licences d'histoire-allemand et d'histoire-anglais sont notamment destinées à permettre une meilleure **préparation aux masters et aux concours** ; la licence lettres-histoire permet le développement d'enseignements (en grec notamment) devenus rares à l'échelle nationale et ouvre

aux métiers du patrimoine. Contrairement à ce qui est dit page 8, il ne s'agit pas de reproduire l'existant : nous proposons des **nouveautés** (préparation aux concours administratifs, UE professionnalisantes de version, retrait d'UE de linguistique). En outre, la bi-licence d'histoire-allemand permet de répondre à la disparition décidée par Paris 3 de la double licence histoire-allemand, alors même que l'UFR EILA ne peut proposer de diplomation en licence.

Des bi-licences avaient été développées par l'Université de Paris Sorbonne avec succès, alors que l'Université de Paris I avait fait le choix de double-licences. Nous nous en sommes inspirés. Ces nouveaux dispositifs permettent de renforcer notre attractivité : désormais les étudiants auront un **diplôme sur lequel apparaîtra la mention de cette formation**. La condition étant que l'affichage soit clair et précis sur le site de Parcoursup – c'est du reste un objet d'inquiétude au regard de ce qui apparaît à ce jour. Notre objectif est que ces bi-licences ne soient pas des annexes (comme l'étaient les parcours majeures/mineures), mais deviennent l'une des **vitrines de nos formations**, qu'elles renforcent **l'intégration de notre UFR** (parcours histoire-géographie), ouvrent à de nouvelles **collaborations interdisciplinaires avec EILA, LAC et EA** dans le cadre de la nouvelle faculté sociétés et humanités qui est en train de se dessiner au sein de l'Université de Paris.

Christine Clerici
La Présidente

université PARIS DIDEROT PARIS 7

Christine CLERICI

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

**Évaluation des coordinations territoriales**
**Évaluation des établissements**
**Évaluation de la recherche**
**Évaluation des écoles doctorales**
**Évaluation des formations**
**Évaluation à l'étranger**

évaluation et qualité
Hcéres

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres